

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/12/2024 - B2024/017951 - 1994 B 00327 - 395 133 978 - A T 2 T - ACIER
TRANSFORME TARGE TOURNIER

Bilan actif

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	255 821	255 821		
Fonds commercial (1)	47 259		47 259	47 259
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	91 469		91 469	91 469
Constructions	739 226	694 165	45 061	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 762 467	2 145 541	616 926	651 667
Autres immobilisations corporelles	423 541	309 591	113 950	42 441
Immobilisations corporelles en cours				8 550
Avances et acomptes	5 415		5 415	
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	3 187		3 187	3 187
Autres immobilisations financières	1 587		1 587	1 587
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 329 972	3 405 118	924 854	846 160
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	8 032 254	95 296	7 936 958	7 295 556
En-cours de production (biens et services)	14 997		14 997	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				47 500
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 253 786	994 459	8 259 327	10 308 074
Autres créances	3 235 750		3 235 750	2 456 509
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	14 437		14 437	41 574
Charges constatées d'avance (3)	4 769		4 769	27 538
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 555 992	1 089 755	19 466 237	20 176 751
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	24 885 964	4 494 873	20 391 092	21 022 911

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 109 760	1 109 760
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 654 064	4 654 064
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	51 000	51 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	7 401 177	5 358 132
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	57 736	2 043 045
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 273 737	13 216 001
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	86 806	25 486
Provisions pour charges	175 962	272 395
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	262 768	297 881
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		380 784
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 037 466	6 090 258
Dettes fiscales et sociales	617 527	873 026
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	199 594	164 961
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	6 854 586	7 509 029
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	20 391 092	21 022 911
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)		7 509 029
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	6 854 586	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	42 454 843	44 722	42 499 565	58 397 570
Production vendue (services)	116 222		116 222	27 283
Chiffre d'affaires net			42 615 787	58 424 853
Production stockée			10 133	-6 040
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			671 059	514 252
Autres produits			1 483	7 612
Total produits d'exploitation (I)			43 298 461	58 940 677
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			37 274 095	48 581 491
Variations de stock			-458 595	1 998 819
Autres achats et charges externes (a)			3 868 661	3 396 527
Impôts, taxes et versements assimilés			146 490	212 251
Salaires et traitements			1 213 233	1 079 595
Charges sociales			452 709	409 887
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			107 327	106 358
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			456 600	491 804
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			77 310	204 086
Autres charges			157 481	228 243
Total charges d'exploitation (II)			43 295 312	56 709 061
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			3 150	2 231 616
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			34 132	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			34 132	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			4 011	24 271
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			4 011	24 271
RESULTAT FINANCIER (V-IV)			30 122	-24 271
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			33 272	2 207 345

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		2 429
Sur opérations en capital	26 512	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	26 512	2 429
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 047	8 080
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 047	8 080
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	24 465	-5 651
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		158 648
Total des produits (I+III+V+VII)	43 359 106	58 943 106
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	43 301 369	56 900 061
BENEFICE OU PERTE	57 736	2 043 045
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	34 132	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



PLAQUETTE ANNUELLE 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe Aux Comptes Annuels

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A T 2 T

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 20 391 092 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 57 736 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/05/2024 par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le principe de continuité de l'exploitation retenu dans l'élaboration de ces comptes est notamment sous-tendu par un soutien du groupe Klöckner.

En effet le 09/03/2023, la société Klöckner & CO, maison mère ultime de Kloeckner Metals France Holding SAS a confirmé par courrier son intention de soutenir financièrement si nécessaire Kloeckner Metals France Holding et ses filiales directes et indirectes (dont AT2T SAS) de façon à ce qu'elles puissent assurer le règlement de leurs passifs exigibles pendant une durée de 15 mois à compter de la date de cette lettre et ensuite dans un avenir prévisible.

Ce soutien a été repris par le nouveau Groupe Hierros Anon, lors du rachat. Une nouvelle lettre de soutien a été signé le 07/03/2024 confirmant son renouvellement pour 16 mois.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément à la RECO n° 2013-02 relative au traitement dans les comptes individuels des provisions pour l'indemnité de départ à la retraite, la société a choisi de reconnaître en résultat les écarts actuariels et d'appliquer la méthode dite "2" de la recommandation. Le choix de cette méthode permet de conserver une comparabilité des comptes par rapport à l'exercice précédent pour lequel la méthode d'évaluation avait été retenue.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déductions des rabais remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 2 à 20 ans
- * Installations techniques : 2 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

La société comptabilise une provision pour dépréciation des marchandises dès lors que la valeur de réalisation nette est inférieure à la valeur brute des stocks. Ainsi deux types de provisions sont calculés :

-Une provision pour obsolescence : la dépréciation des produits obsolètes ou endommagés identifiés dans les entrepôts est déterminée par référence à prix probable de réalisation.

-Une provision pour marge négative : la dépréciation est calculée à partir des prix de vente futurs estimés sur la base des informations existantes à la date de clôture.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Pensions et retraites :

Les engagements en matière de départ en retraite (indemnités de fin de carrière et retraite complémentaire) sont comptabilisés sous forme de provision. Ils sont calculés annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations sont traités comme des gains et pertes actuariels, ils sont enregistrés en résultat de l'exercice de leur constatation.

Cette méthode est maintenue pour l'exercice 2023, conformément à la méthode dite "2" de la RECO n°2013-02 de l'ANC relative à l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite.

Les principales hypothèses actuarielles propres aux engagements de retraite:

Taux d'inflation : 2.10%

Taux d'actualisation : 3.20%

Progression future des salaires : Table B

Table de mortalité : INSEE 2017 - 19

Age de départ à la retraite : Réforme des retraites

Conditions de départ : Départ volontaire

Taux de charges sociales : 46.69%

Autres provisions :

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Le chiffre d'affaires de la société s'élève pour cet exercice à 42 616K€, en baisse de près de -27% par rapport à l'exercice antérieur.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 58 K€ contre +2.043 K€ en 2022.

Cette variation est principalement liée à deux effets :

- D'une part, le retournement du marché sur la deuxième partie de l'année
- D'autre part, un contrecoup après une année 2021 exceptionnelle

Le résultat d'exploitation passe de 2 232 k euros à 3 k euros en 2023.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	47 259			47 259
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	255 821			255 821
Immobilisations incorporelles	303 080			303 080
- Terrains	91 469			91 469
- Constructions sur sol propre	403 990			403 990
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	290 062	45 174		335 236
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 711 228	51 239		2 762 467
- Installations générales, agencements aménagements divers	185 031	60 487		245 517
- Matériel de transport	27 800	28 500		56 300
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	117 967	3 757		121 724
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	8 550		8 550	
- Avances et acomptes		13 965	8 550	5 415
Immobilisations corporelles	3 836 097	203 121	17 100	4 022 118
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	3 187			3 187
- Prêts et autres immobilisations financières	1 587			1 587
Immobilisations financières	4 774			4 774
ACTIF IMMOBILISE	4 143 951	203 121	17 100	4 329 972

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	255 821			255 821
Immobilisations incorporelles	255 821			255 821
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	403 990			403 990
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	290 062	113		290 175
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 059 561	85 980		2 145 541
- Installations générales, agencements aménagements divers	151 948	6 277		158 225
- Matériel de transport	27 800	5 225		33 025
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	108 609	9 732		118 342
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 041 970	107 327		3 149 297
ACTIF IMMOBILISE	3 297 791	107 327		3 405 118

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 12 495 891 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 587		1 587
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 253 786	9 253 786	
Autres	3 235 750	3 235 750	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 769	4 769	
Total	12 495 891	12 494 304	1 587

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	194 371
Etat - produits à recevoir	45 691
Associés intérêts courus à recevoir	2 976
Total	243 038

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 95 296 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

- Valeur Net Réalisable (NRV) : 5 560 euros
- Obsolescence : 89 736 euros

Les créances dépréciées à hauteur de 949 K€ se rapportent à des clients pour lesquels une procédure est engagée ou qui présentent une forte antériorité.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 109 760,00 euros décomposé en 65 280 titres d'une valeur nominale de 17,00 euros.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	5 358 132
Résultat de l'exercice précédent	2 043 045
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	7 401 177
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	7 401 177
Total des affectations	7 401 177

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	1 109 760				1 109 760
Primes d'émission	4 654 064				4 654 064
Réserve légale	51 000				51 000
Report à Nouveau	5 358 132	2 043 045			7 401 177
Résultat de l'exercice	2 043 045	-2 043 045	57 736		57 736
Total Capitaux Propres	13 216 001		57 736		13 273 737

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	25 486	77 310	15 990		86 806
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change			42 577		84 119
Pensions et obligations similaires	126 696				
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer			53 856		91 843
Autres provisions pour risques et charges	145 699				
Total	297 881	77 310	112 423		262 768
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			96 433		
Financières		77 310	15 990		
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 854 586 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 037 466	6 037 466		
Dettes fiscales et sociales	617 527	617 527		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	199 594	199 594		
Produits constatés d'avance				
Total	6 854 586	6 854 586		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 (*) Emprunts remboursés sur l'exercice
 (**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	336 437
Provision pour congés payés	61 527
Rappel de Salaires CAP	9 766
primes à payer-bonus motivation	29 328
Provision charges sociales/prov.	25 841
Prov charges sociales/prime à payer	14 929
Etat - autres charges à payer	46 428
Clients - RRR à accorder	20 400
Total	544 657

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Stock de fournitures	4 769		
Total	4 769		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

31/12/2023

FRANCE
EXPORT42 571 064
44 722**TOTAL****42 615 787**

Autres informations

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2006, la société SAS A T 2 T est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe ANON FRANCE HOLDING.

La société est intégrée fiscalement dans le cadre du régime de groupe constitué en application des articles 223A et suivants du CGI. Dans le cadre de cette intégration, les relations entre la société et la société tête de groupe Kloeckner Metals France SA sont réglées par une convention signée le 1 Janvier 2006, qui a été renouvelée par tacite reconduction.

Le principe général retenu dans cette convention peut être résumé comme suit :

- . Les sociétés intégrées seront toujours, dans la mesure du possible, replacées dans une situation patrimoniale identique à celle qui aurait été la leur si le régime d'intégration n'avait pas existé.
- . Toutes les charges complémentaires résultant de l'application du régime seront à la charge de la société tête de groupe, celle-ci bénéficiant, en contrepartie, des économies que le régime pourra générer.

Informations sur les dirigeants

Conformément à l'article R-123-198-1 du Code de Commerce, cette information n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : KLOCKNER & CO SE

Forme : SE

Au capital de : 249 375 000 euros

Adresse du siège social :

AM SILBERPALAIS 1 47057 DUISBURG
ALLEMAGNE

<http://www.kloeckner.com/en/investors.html>

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 31,53 personnes dont 1 handicapé.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	8	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	5	
Ouvriers	18	
Total	31	

Evènements postérieurs à la clôture

Le 7 mars 2024, la société espagnole HIERROS ANON SA a acquis auprès de la société allemande Klöckner & Co SE la totalité des titres de la société Kloeckner Metals France Holding SAS, soit 99,58 % de son capital social, la société Kloeckner Metals France Holding détenant 100 % des titres de la société Kloeckner Metals France SAS, détenant elle-même 100 % des titres de AT2T SAS.

Le 27 mars 2024, les sociétés Kloeckner Metals France Holding et Kloeckner Metals France ont pris pour nouvelles dénominations sociales respectivement ANON FRANCE HOLDING et KDI.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2024 a décidé de modifier la dénomination sociale de KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING SAS pour « ANON FRANCE HOLDING ».

Le groupe Klöckner & Co SE ayant cédé la totalité de sa participation dans le capital social de la Société, les dénominations sociales des sociétés KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING SAS et KLOECKNER METALS FRANCE SAS, filiale à 100 % de votre société, ne peuvent plus faire référence au groupe Klöckner & Co.

Il est proposé que la société KLOECKNER METALS FRANCE SAS reprenne son ancienne dénomination sociale, « KDI SAS », et que la société KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING SAS prenne comme dénomination sociale « ANON FRANCE HOLDING SAS ».

AT2T – ACIER TRANSFORME TARGE TOURNIER

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.109.760 €

Siège Social : Les Rouardes

LA GRAND CROIX

395 133 978 RCS SAINT-ETIENNE

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2024

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Le 28 juin 2024 à 11h00, la société KDI, Société par Actions Simplifiées au capital social de 25.441.516,80 € dont le siège social est situé 173-179 boulevard Félix Faure – 93300 AUBERVILLIERS, identifiée sous le numéro 352 645 501 RCS BOBIGNY, représentée par Monsieur François CALAIS, Directeur Juridique, dûment habilité aux présentes en vertu d'une délégation de pouvoirs, en date du 25 juin 2024, de Monsieur Dietmar JÜRGES (JUERGES), Représentant légal du Présent,

Agissant en qualité d'associé unique et de Président de la SAS AT2T, reconnaît que :

- 1) Monsieur Dietmar JÜRGES (JUERGES), en sa qualité de Représentant de la personne morale Présidente, a établi les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et son rapport de gestion sur l'exercice 2023 ;
- 2) Le Commissaire aux Comptes, PWC Audit, a établi son rapport sur les comptes annuels ;
- 3) Ces comptes et ces rapports ont régulièrement été communiqués et le texte du projet des présentes décisions à l'Associé Unique ;
- 4) L'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social ;
- 5) Lui ont été également communiqués les documents suivants :
 - un exemplaire des statuts de la Société et le projet de nouveaux statuts,
 - la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,

puis statue, ès qualités, sur les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, Kloeckner Metals France SAS, ayant pris pour dénomination sociale KDI à effet du 27 mars 2024, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du rapport de gestion du Président sur l'exercice 2023, approuve, tels qu'ils ont été présentés, ces comptes se soldant par un bénéfice de 57.326,21 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion du Président.

fc

L'associé unique donne en conséquence à Monsieur Dietmar JÜRGES, ès qualités, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 s'élevant à un bénéfice de 57.736,21 € comme suit :

affectation aux autres postes de réserves :	0 €
affectation à la réserve légale :	0 €
versement de dividendes :	0 €
affectation au report à nouveau :	57.736,21 €

Après cette affectation le report à nouveau sera porté de 7.401.177,36 € à 7.458.913,57 €.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nb. d'actions	Dividende (€)	Total (€)
2022	65 280	0	0
2021	65 280	0	0
2020	65 280	0	0

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte que le montant des charges non déductibles des résultats imposables s'élève pour 2023 à 449 €, et l'impôt correspondant à 112,25 €.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'est intervenue, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

QUATRIEME DECISION - CONSTITUTION DE CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES

L'associé unique confirme que le Président ne pourra, sans y être autorisé par une décision de l'associé unique, en application des statuts, délivrer des cautions, avals et garanties au nom de la Société au-delà de 458 000 €, cette limitation n'étant pas applicable à l'égard des administrations fiscales et douanières.

ifc

Cette autorisation est délivrée en tant que de besoin jusqu'à la décision de l'associé unique statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice 2024.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

**CINQUIEME DECISION – POUVOIRS EN VUE D'EFFECTUER LES FORMALITES
LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE PUBLICITE**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires de publicité.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'associé unique
A T 2 T - ACIER TRANSFORME TARGE TOURNIER
Les Rouardes
42320 LA GRAND CROIX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A T 2 T - ACIER TRANSFORME TARGE TOURNIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles Générales » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne le soutien financier accordé par la société mère justifiant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 juin 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Cyrille Barreau

Bilan actif

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	255 821	255 821		
Fonds commercial (1)	47 259		47 259	47 259
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	91 469		91 469	91 469
Constructions	739 226	694 165	45 061	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 762 467	2 145 541	616 926	651 667
Autres immobilisations corporelles	423 541	309 591	113 950	42 441
Immobilisations corporelles en cours				8 550
Avances et acomptes	5 415		5 415	
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	3 187		3 187	3 187
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 587		1 587	1 587
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 329 972	3 405 118	924 854	846 160
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	8 032 254	95 296	7 936 958	7 295 556
En-cours de production (biens et services)	14 997		14 997	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				47 500
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 253 786	994 459	8 259 327	10 308 074
Autres créances	3 235 750		3 235 750	2 456 509
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	14 437		14 437	41 574
Charges constatées d'avance (3)	4 769		4 769	27 538
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 555 992	1 089 755	19 466 237	20 176 751
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	24 885 964	4 494 873	20 391 092	21 022 911

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 109 760	1 109 760
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 654 064	4 654 064
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	51 000	51 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	7 401 177	5 358 132
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	57 736	2 043 045
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 273 737	13 216 001
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	86 806	25 486
Provisions pour charges	175 962	272 395
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	262 768	297 881
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		380 784
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 037 466	6 090 258
Dettes fiscales et sociales	617 527	873 026
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	199 594	164 961
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	6 854 586	7 509 029
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	20 391 092	21 022 911
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)		7 509 029
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	6 854 586	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	42 454 843	44 722	42 499 565	58 397 570
Production vendue (services)	116 222		116 222	27 283
Chiffre d'affaires net			42 615 787	58 424 853
Production stockée			10 133	-6 040
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			671 059	514 252
Autres produits			1 483	7 612
Total produits d'exploitation (I)			43 298 461	58 940 677
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			37 274 095	48 581 491
Variations de stock			-458 595	1 998 819
Autres achats et charges externes (a)			3 868 661	3 396 527
Impôts, taxes et versements assimilés			146 490	212 251
Salaires et traitements			1 213 233	1 079 595
Charges sociales			452 709	409 887
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			107 327	106 358
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			456 600	491 804
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			77 310	204 086
Autres charges			157 481	228 243
Total charges d'exploitation (II)			43 295 312	56 709 061
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			3 150	2 231 616
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			34 132	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			34 132	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			4 011	24 271
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			4 011	24 271
RESULTAT FINANCIER (V-IV)			30 122	-24 271
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			33 272	2 207 345

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		2 429
Sur opérations en capital	26 512	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	26 512	2 429
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 047	8 080
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 047	8 080
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	24 465	-5 651
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		158 648
Total des produits (I+III+V+VII)	43 359 106	58 943 106
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	43 301 369	56 900 061
BENEFICE OU PERTE	57 736	2 043 045
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	34 132	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



PLAQUETTE ANNUELLE 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe Aux Comptes Annuels

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A T 2 T

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 20 391 092 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 57 736 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/05/2024 par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le principe de continuité de l'exploitation retenu dans l'élaboration de ces comptes est notamment sous-tendu par un soutien du groupe Klöckner.

En effet le 09/03/2023, la société Klöckner & CO, maison mère ultime de Kloeckner Metals France Holding SAS a confirmé par courrier son intention de soutenir financièrement si nécessaire Kloeckner Metals France Holding et ses filiales directes et indirectes (dont AT2T SAS) de façon à ce qu'elles puissent assurer le règlement de leurs passifs exigibles pendant une durée de 15 mois à compter de la date de cette lettre et ensuite dans un avenir prévisible.

Ce soutien a été repris par le nouveau Groupe Hierros Anon, lors du rachat. Une nouvelle lettre de soutien a été signé le 07/03/2024 confirmant son renouvellement pour 16 mois.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément à la RECO n° 2013-02 relative au traitement dans les comptes individuels des provisions pour l'indemnité de départ à la retraite, la société a choisi de reconnaître en résultat les écarts actuariels et d'appliquer la méthode dite "2" de la recommandation. Le choix de cette méthode permet de conserver une comparabilité des comptes par rapport à l'exercice précédent pour lequel la méthode d'évaluation avait été retenue.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déductions des rabais remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 2 à 20 ans
- * Installations techniques : 2 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

La société comptabilise une provision pour dépréciation des marchandises dès lors que la valeur de réalisation nette est inférieure à la valeur brute des stocks. Ainsi deux types de provisions sont calculés :

-Une provision pour obsolescence : la dépréciation des produits obsolètes ou endommagés identifiés dans les entrepôts est déterminée par référence à prix probable de réalisation.

-Une provision pour marge négative : la dépréciation est calculée à partir des prix de vente futurs estimés sur la base des informations existantes à la date de clôture.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Pensions et retraites :

Les engagements en matière de départ en retraite (indemnités de fin de carrière et retraite complémentaire) sont comptabilisés sous forme de provision. Ils sont calculés annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations sont traités comme des gains et pertes actuariels, ils sont enregistrés en résultat de l'exercice de leur constatation.

Cette méthode est maintenue pour l'exercice 2023, conformément à la méthode dite "2" de la RECO n°2013-02 de l'ANC relative à l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite.

Les principales hypothèses actuarielles propres aux engagements de retraite:

Taux d'inflation : 2.10%

Taux d'actualisation : 3.20%

Progression future des salaires : Table B

Table de mortalité : INSEE 2017 - 19

Age de départ à la retraite : Réforme des retraites

Conditions de départ : Départ volontaire

Taux de charges sociales : 46.69%

Autres provisions :

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Le chiffre d'affaires de la société s'élève pour cet exercice à 42 616K€, en baisse de près de -27% par rapport à l'exercice antérieur.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 58 K€ contre +2.043 K€ en 2022.

Cette variation est principalement liée à deux effets :

- D'une part, le retournement du marché sur la deuxième partie de l'année
- D'autre part, un contrecoup après une année 2021 exceptionnelle

Le résultat d'exploitation passe de 2 232 k euros à 3 k euros en 2023.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	47 259			47 259
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	255 821			255 821
Immobilisations incorporelles	303 080			303 080
- Terrains	91 469			91 469
- Constructions sur sol propre	403 990			403 990
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	290 062	45 174		335 236
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 711 228	51 239		2 762 467
- Installations générales, agencements aménagements divers	185 031	60 487		245 517
- Matériel de transport	27 800	28 500		56 300
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	117 967	3 757		121 724
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	8 550		8 550	
- Avances et acomptes		13 965	8 550	5 415
Immobilisations corporelles	3 836 097	203 121	17 100	4 022 118
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	3 187			3 187
- Prêts et autres immobilisations financières	1 587			1 587
Immobilisations financières	4 774			4 774
ACTIF IMMOBILISE	4 143 951	203 121	17 100	4 329 972

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	255 821			255 821
Immobilisations incorporelles	255 821			255 821
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	403 990			403 990
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	290 062	113		290 175
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 059 561	85 980		2 145 541
- Installations générales, agencements aménagements divers	151 948	6 277		158 225
- Matériel de transport	27 800	5 225		33 025
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	108 609	9 732		118 342
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 041 970	107 327		3 149 297
ACTIF IMMOBILISE	3 297 791	107 327		3 405 118

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 12 495 891 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 587		1 587
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 253 786	9 253 786	
Autres	3 235 750	3 235 750	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 769	4 769	
Total	12 495 891	12 494 304	1 587
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	194 371
Etat - produits à recevoir	45 691
Associés intérêts courus à recevoir	2 976
Total	243 038

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 95 296 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

- Valeur Net Réalisable (NRV) : 5 560 euros
- Obsolescence : 89 736 euros

Les créances dépréciées à hauteur de 949 K€ se rapportent à des clients pour lesquels une procédure est engagée ou qui présentent une forte antériorité.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 109 760,00 euros décomposé en 65 280 titres d'une valeur nominale de 17,00 euros.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	5 358 132
Résultat de l'exercice précédent	2 043 045
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	7 401 177
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	7 401 177
Total des affectations	7 401 177

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	1 109 760				1 109 760
Primes d'émission	4 654 064				4 654 064
Réserve légale	51 000				51 000
Report à Nouveau	5 358 132	2 043 045			7 401 177
Résultat de l'exercice	2 043 045	-2 043 045	57 736		57 736
Total Capitaux Propres	13 216 001		57 736		13 273 737

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	25 486	77 310	15 990		86 806
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change			42 577		84 119
Pensions et obligations similaires	126 696				
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer			53 856		91 843
Autres provisions pour risques et charges	145 699				
Total	297 881	77 310	112 423		262 768
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			96 433		
Financières		77 310	15 990		
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 854 586 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 037 466	6 037 466		
Dettes fiscales et sociales	617 527	617 527		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	199 594	199 594		
Produits constatés d'avance				
Total	6 854 586	6 854 586		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 (*) Emprunts remboursés sur l'exercice
 (**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	336 437
Provision pour congés payés	61 527
Rappel de Salaires CAP	9 766
primes à payer-bonus motivation	29 328
Provision charges sociales/prov.	25 841
Prov charges sociales/prime à payer	14 929
Etat - autres charges à payer	46 428
Clients - RRR à accorder	20 400
Total	544 657

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Stock de fournitures	4 769		
Total	4 769		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

		31/12/2023
FRANCE		42 571 064
EXPORT		44 722
TOTAL		42 615 787

Autres informations

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2006, la société SAS A T 2 T est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe ANON FRANCE HOLDING.

La société est intégrée fiscalement dans le cadre du régime de groupe constitué en application des articles 223A et suivants du CGI. Dans le cadre de cette intégration, les relations entre la société et la société tête de groupe Kloeckner Metals France SA sont réglées par une convention signée le 1 Janvier 2006, qui a été renouvelée par tacite reconduction.

Le principe général retenu dans cette convention peut être résumé comme suit :

- . Les sociétés intégrées seront toujours, dans la mesure du possible, replacées dans une situation patrimoniale identique à celle qui aurait été la leur si le régime d'intégration n'avait pas existé.
- . Toutes les charges complémentaires résultant de l'application du régime seront à la charge de la société tête de groupe, celle-ci bénéficiant, en contrepartie, des économies que le régime pourra générer.

Informations sur les dirigeants

Conformément à l'article R-123-198-1 du Code de Commerce, cette information n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : KLOCKNER & CO SE

Forme : SE

Au capital de : 249 375 000 euros

Adresse du siège social :

AM SILBERPALAIS 1 47057 DUISBURG
ALLEMAGNE

<http://www.kloeckner.com/en/investors.html>

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 31,53 personnes dont 1 handicapé.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	8	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	5	
Ouvriers	18	
Total	31	

Evènements postérieurs à la clôture

Le 7 mars 2024, la société espagnole HIERROS ANON SA a acquis auprès de la société allemande Klöckner & Co SE la totalité des titres de la société Kloeckner Metals France Holding SAS, soit 99,58 % de son capital social, la société Kloeckner Metals France Holding détenant 100 % des titres de la société Kloeckner Metals France SAS, détenant elle-même 100 % des titres de AT2T SAS.

Le 27 mars 2024, les sociétés Kloeckner Metals France Holding et Kloeckner Metals France ont pris pour nouvelles dénominations sociales respectivement ANON FRANCE HOLDING et KDI.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2024 a décidé de modifier la dénomination sociale de KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING SAS pour « ANON FRANCE HOLDING ».

Le groupe Klöckner & Co SE ayant cédé la totalité de sa participation dans le capital social de la Société, les dénominations sociales des sociétés KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING SAS et KLOECKNER METALS FRANCE SAS, filiale à 100 % de votre société, ne peuvent plus faire référence au groupe Klöckner & Co.

Il est proposé que la société KLOECKNER METALS FRANCE SAS reprenne son ancienne dénomination sociale, « KDI SAS », et que la société KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING SAS prenne comme dénomination sociale « ANON FRANCE HOLDING SAS ».